



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 septembre 2019

## Consultation publique sur les modifications de la réglementation AMF à la suite de la publication du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le retrait obligatoire et l'expertise indépendante dans le cadre des offres publiques

Ce document contient des propositions de modifications de la réglementation à la suite de la publication du rapport du groupe de travail de l'AMF sur les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire et l'expertise indépendante dans le cadre des offres publiques. Les contributions sont à envoyer, d'ici le 15 octobre 2019, à [directiondelacommunication@amf-france.org](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org) URL = [\[mailto:directiondelacommunication@amf-france.org\]](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org)

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

GESTION D'ACTIFS

04 mai 2022

L'AMF consulte sur  
l'intégration des  
exigences liées à la  
durabilité dans son  
règlement général

---



CONSULTATION DE L'AMF

GESTION D'ACTIFS

04 mai 2022

Consultation publique  
sur les modifications  
du règlement général  
concernant la  
durabilité

---



SUPPORT ÉVÈNEMENT

CONFORMITÉ

12 avril 2022

22e Journée de  
formation des RCCI et  
des RCSI : vidéos des  
interventions de la  
matinée

---



#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02